Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Règlement d'application de la nouvelle loi scolaire (EVM)

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 27 juin 1997

Règlement d'application de la nouvelle loi scolaire (EVM)